

## COMMUNE DE LAINSECQ

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nadia CHOUARD, Maire

Présents : Mmes BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Fabien, RABOURDIN Axel

Absents excusés : , CHOUARD Romuald, MASSE Arnaud, RAVISE Pascal  
Secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Gérard

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 18/11/2025

Date d'affichage : 18/11/2025

#### ORDRE DU JOUR

- Intervention de la société Eurowind Energy
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2025
- Poursuite du projet photovoltaïque
- Affaires diverses

La société Eurowind Energy (ex-Ventelys) réalise une présentation du projet agrivoltaïque débuté en 2023. Elle expose les étapes déjà franchies et celles restant à passer, la prochaine étant la phase de lancement des études écologiques, paysagères et agricoles.

Une carte des zones d'étude est présentée.

Les représentants d'Eurowind répondent aux questions des conseillers municipaux portant principalement sur la situation géographique des parcelles, l'impact visuel du projet et sa pertinence d'un point de vue agricole.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

#### **Etude de faisabilité en vue de l'implantation du projet agrivoltaïque sur la commune de Lainsecq – Délib 2025-48**

La société EUROWIND ENERGY est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens et agrivoltaïques. Elle a réalisé un diagnostic technique sur le projet de Lainsecq, et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement agrivoltaïque.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Lainsecq.

Après avoir écouté la présentation du projet et obtenu réponse à leurs questions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la société à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur l'ensemble des parcelles cibles à l'exception des parcelles cadastrées section ZK n°10, 11, 12, 13 et ZL n°1, 2.

En effet l'étude sur ces dernières parcelles sera autorisée si les résultats de la simulation d'impact visuel, qu'Eurowind s'est engagée à établir, sont jugés acceptables par le conseil municipal

- Autorise la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires pour l'étude de faisabilité du projet de parc agrivoltaïque dans les conditions du précédent alinéa

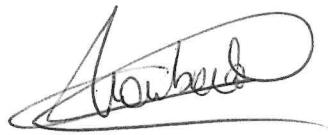
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au projet.

### **Questions diverses**

- › Madame le Maire présente la maquette du futur panneau touristique. Son aspect manque de modernité, il doit être retravaillé.
- › Madame le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées pour la remise en conformité du poêle d'un logement communal. Faute d'intervention par l'installateur, un autre artisan a été contacté.

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Le Maire,  
Nadia CHOUARD



Le secrétaire de séance,  
Gérard COUPECHOUX

